

Département des finances

Objectif 1 La Suisse assure l'équilibre du budget de la Confédération et la stabilité de son régime financier

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une réforme de la TVA. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur des allègements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (réformes structurelles). *
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé d'un projet de procédure de consultation sur la taxe au tonnage et ouvrira éventuellement la consultation. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le plan financier de la législature 2021–2023. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur les finances de la Confédération, en application du message concernant la simplification et l'optimisation de la gestion des finances fédérales.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance générale sur les émoluments (en exécution de la mo. Gmür 18.3303).
- ▶ Le rapport du DFF sur les perspectives à long terme des finances publiques a été publié.

Objectif 2 La Confédération fournit des prestations étatiques efficaces, autant que possible sous forme numérique

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts. *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant une base légale pour la participation de la Confédération à la collaboration des pouvoirs publics dans le domaine de la cyberadministration et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi sur les douanes et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie informatique de la Confédération pour 2020–2023. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie «Nuage hybride de la Confédération». *
- ▶ Le Conseil fédéral a fixé les nouvelles valeurs cibles et les nouveaux indicateurs stratégiques en matière de gestion du personnel au sein de l'administration fédérale sur la base de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour 2020–2023. *
- ▶ En fonction de la planification et du calendrier de la place financière suisse, la stratégie et le plan technique pour le traitement des bulletins de versement avec code QR entrants ont été élaborés; l'application correspondante a été créée et mise en service.

- ▶ Le passage à la gestion électronique des affaires (GEVER) en tant que service informatique standard de l'administration fédérale est terminé, et la direction de l'UPIC l'a confirmé.
- ▶ Le développement des composants système de DaziT est mis en œuvre dans le cadre d'un Release Train (Scaled Agile Framework). L'OFIT apporte son soutien, notamment en mettant à disposition des ressources (développement, équipe système, architecture) et son savoir-faire. Cinq ateliers de planification (PI Plannings) sont organisés et les objectifs convenus à ces occasions sont atteints.
- ▶ La gestion centralisée des données de base des partenaires réalisée sur la base d'un module SAP «Master Data Governance» (gestion centralisée des données de base) a été développée pour les clients de l'AFD et mise en service sur le plan technique.
- ▶ Dans le cadre du programme SUPERB23, le module de gestion des ressources humaines (gestion des salaires et du personnel) a été détaché de l'ancien système et transféré vers la nouvelle base de données SAP HANA.
- ▶ Dans le cadre du programme concernant la dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, l'OFIT reprend progressivement l'exploitation de la bureautique des unités administratives civiles: la migration du Secrétariat général du DDPS, qui compte près de 530 postes de travail, est terminée.

Objectif 3 La Suisse crée l'environnement économique le plus stable possible et le plus propice à l'innovation à l'ère numérique et encourage le potentiel qu'offre la main-d'œuvre en Suisse

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une réforme de l'impôt anticipé sur les placements portant intérêts. *
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation portant sur l'augmentation des déductions forfaitaires pour les primes d'assurance-maladie. *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la modification de la loi sur la surveillance des assurances et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la modification de la loi sur les banques (garantie des dépôts, insolvabilité bancaire) et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a mené une consultation et, sur cette base, approuvé des modifications au niveau de l'ordonnance en relation avec la loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués. *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi fédérale concernant l'exécution des conventions internationales conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'accord FATCA selon le modèle 1 avec les États-Unis. *

- ▶ Le Conseil fédéral a mis en œuvre la motion CER-N 17.3261 «Pour un traitement fiscal concurrentiel des start-up et des participations détenues par leurs collaborateurs». Si des modifications se sont avérées nécessaires au niveau de la loi ou de l'ordonnance, il a ouvert la consultation correspondante. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les marchés publics et mis en vigueur l'ordonnance et la loi sur les marchés publics au 1^{er} janvier 2021. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Stratégie pour une place financière et fiscale suisse compétitive» (titre de travail). *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté les rapports suivants: «Rapport sur le potentiel d'allègement de la charge fiscale pour les entreprises en matière d'impôt sur la fortune et d'impôt sur le capital, et ses conséquences» (en exécution du po. Derder 17.4292), «Accès aux marchés financiers en Italie et en France» (titre de travail) (en exécution du po. Merlini 17.3744), «Rapport sur le cadre réglementaire dans le secteur financier en lien avec les activités des entreprises suisses en Afrique» (en exécution du po. Chevalley 17.3842), «La supervision bancaire est-elle suffisante pour juguler les risques de blanchiment dans le secteur des matières premières» (en exécution du po. Seydoux 17.4204), «Rapport sur les conséquences financières des circulaires publiées par la FINMA» (en exécution des po. Germann 17.3620 et Vogler 17.3566). *

Objectif 4 La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE

- ▶ Le Conseil fédéral a arrêté la position de la Suisse concernant le projet de l'OCDE relatif aux mesures liées à l'imposition de l'économie numérique et a adopté la position de la Suisse sur le rapport final de l'OCDE. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification des ressources du Fonds monétaire international. *
- ▶ Le cadre régissant l'accès des établissements financiers suisses aux marchés internationaux s'est amélioré. L'accent est mis sur l'organisation et l'utilisation futures des procédures d'équivalence de l'UE dans le domaine de l'infrastructure pour les papiers-valeurs, les dérivés, les fonds et les marchés financiers (en particulier dans le contexte du Brexit), et sur l'élaboration de conditions bilatérales concrètes d'accès au marché. Les procédures correspondantes sont en cours et le Conseil fédéral en a été informé.
- ▶ Le dialogue a été approfondi avec les autorités partenaires de certains pays du G20, des places financières importantes et des marchés émergents en plein essor, notamment en Asie, en vue également d'une amélioration du cadre applicable aux activités menées à l'étranger par les acteurs de la place financière et le renouvellement de la participation de la Suisse aux réunions des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 en 2020 et en 2021. Le Conseil fédéral a été informé de certains dialogues.

Objectif 5 La Suisse encourage la cohésion sociale et l'égalité entre les sexes

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital». *

Objectif 6 La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la reprise et la mise en œuvre du nouveau règlement relatif au Corps européen de gardes-frontière et de garde-côtes. *

Objectif 7 La Confédération combat les cyberrisques; elle soutient et prend des mesures visant à protéger les citoyens et les infrastructures critiques

- ▶ Le Conseil fédéral a été informé de l'avancement des mesures prévues pour 2020 dans le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018–2022.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Sécurité des appareils connectés à Internet. Compliquer la tâche des cybercriminels» (en exécution du po. Glättli 17.4295). *
- ▶ L'évaluation de la nouvelle organisation de la Confédération dans le domaine des cyberrisques a été présentée au chef du département.